Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 71 (1976)
Heft: 3-fr

Artikel: Lignes directrices pour l'activité future de la Ligue du patrimoine national
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174583

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lignes directrices pour l'activité future de la Ligue du patrimoine national

La nouvelle présidente, de concert avec le nouveau secrétaire général, a élaboré des lignes directrices dont le comité central de la Ligue suisse a pris connaissance avec approbation. D'une façon générale, elles prévoient avant tout le passage d'un *Heimatschutz* essentiellement «défenseur» à un *Heimatschutz* activement aménagiste, ainsi que le renforcement de la Ligue tant sur le plan interne comme dans ses rapports avec l'extérieur, le rajeunissement des cadres et la modernisation des organes de la Ligue. Huit buts principaux doivent être visés:

1. Elaboration de status modernisés, ouverts à une politique tournée vers le présent et l'avenir, concurremment avec la sauvegarde d'un environnement où il fasse bon vivre, postulat essentiel;
2. Coordination de l'activité nationale de la Ligue, entre elle et ses sections, entre sections, ainsi qu'entre ses Bureaux techniques;
3. Réorganisation de la Ligue suisse, comportant: analyse critique de sa structure actuelle; élargissement des compétences et de l'effectif du bureau, transformé en un organe souple de décision et de planification; constitution de commissions d'étude et de groupes d'experts; formulation nouvelle des buts et des tâches du secrétariat général; restructuration et extension des Bureaux techniques, tendant à une efficacité optimale;
4. Réforme de politique financière, impliquant en particulier un plan financier à long terme;
5. Fidélité aux idées de l'Année européenne, avec intégration des plus importantes activités du Comité national suisse dans le programme d'action future de la Ligue, et recherche d'autres champs d'activité;
6. Intensification de l'information et du recrutement, notamment par la mise sur pied d'un service de presse permanent, par une nouvelle présentation de la revue, par des expositions, conférences, réunions, et par la création d'un service de prêt et de documentation;
7. Politique de la jeunesse, impliquant entre autres une information appropriée des jeunes sur les buts de la Ligue, le recrutement de membres de 15 à 16 ans, la fondation de groupes de jeunesse locaux ou régionaux;
8. Développement de la collaboration avec les organisations analogues, par un approfondissement des contacts existants, par la recherche de nouveaux partenaires (groupements de jeunesse par exemple), par des campagnes lancées en commun, et par un soutien mutuel dans le domaine administratif.

Ligue suisse du patrimoine national – Rapport annuel pour 1975

Effectifs

Les 22 sections de la Ligue du patrimoine national ont enregistré au total, en 1975, une augmentation de 824 membres, ainsi que 100 départs (démissions et décès). L'effectif est ainsi passé de 18553 au 30 septembre 1974 à 19277 au 30 septembre 1975. Quatre sections ont subi une diminution de leurs effectifs (Engadine: –25; Suisse centrale: –52; Neuchâtel: –16; St-Gall/Appenzell R.-I.: –7). L'effectif de la section de Fribourg est resté inchangé (215). Toutes les autres sections ont grossi leurs rangs. La propagande spéciale pour l'Année européenne du patrimoine architectural y a beaucoup contribué (Argovie: +81; Appenzell R.-E.: +24; Bâle-Ville: +18; Bâle-Campagne: +27; Berne: +95; Gruyère: +35; Genève: +2; Glaris: +101; Grisons: +7; Schaffhouse: +21; Soleure: +47; Tessin: +100; Thurgovie: +120; Vaud: +38; Valais romand: +20; Haut-Valais: +18; Zurich: +70).

Au cours du dernier trimestre de l'année écoulée, lequel n'entre pas dans cette statistique, le succès de l'Année européenne devrait avoir eu des effets plus marqués encore, de sorte qu'on ne doit pas être bien loin du chiffre fatidique de 20000, qui a peut-être même été atteint à la fin de l'année.

La sensibilisation de l'opinion, qui a été importante en 1975, doit être exploitée sans délai par les sections, auxquelles le recrutement incombe en première ligne, par des mesures appropriées.

Assemblée des délégués et assemblée générale

La 8e assemblée des délégués a rempli toute la journée du 7 juin à Olten, dont la situation centrale est appréciable. 55 membres du comité central, délégués et invités y ont participé. Le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes ont été approuvés. La cotisation a été maintenue à 10 fr. pour 1976. Le président A. Rollier a annoncé sa démission pour l'assemblée des délégués de 1976 et fait savoir que le comité central avait désigné unanimement, pour lui succéder, Mme R.-C. Schulé, à Crans-sur-Sierre. – Pour remplacer M. A. Oetterli, de Lucerne, M. Pierre Grädel, de St-Moritz, a été nommé vérificateur des comptes. Un nouveau membre individuel du comité central a été élu en la personne de M. Denis Blondel, ingénieur, de Genève. L'assemblée a été renseignée par l'architecte Max Lechner sur le projet de création d'une fondation de la Ligue du patrimoine national pour la sauvegarde et la rénovation d'édifices de valeur, et a donné le feu vert au lancement de cette nouvelle institution. Enfin les délégués ont approuvé à l'unanimité le texte d'une résolution remerciant le Conseil fédéral de ses décisions concernant le tracé de la N 13 dans le Domleschg et la protection des zones riveraines du lac de Wohlen BE et de Chanivaz (embouchure de l'Aubonne).